



Abstract : « Une nouvelle année, un nouveau départ ? »

Coalition belge contre les armes nucléaires

Cette année 2022 sera décisive au niveau de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Année qui devait débiter par la 10^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP), qui a été reportée au mois d'août 2022. Avant celle-ci, en mars, se tiendra la première réunion des États parties (MSP) du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ces deux conférences revêtent une importance capitale dans un contexte géopolitique particulièrement instable. La plupart des accords bilatéraux de contrôle des armements ont été annulés ou n'ont pas été renouvelés, les investissements dans les armes nucléaires ont augmenté et les experts préviennent que nous sommes toujours plus proches d'une catastrophe nucléaire.

Le Traité de non-prolifération (TNP) de 1970 est présenté par le gouvernement belge comme la pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement, pourtant la Belgique viole l'article II du TNP et ne respecte toujours pas la mise en œuvre de l'article VI relatif au désarmement nucléaire et à l'élaboration d'un traité de désarmement général et complet. La Belgique héberge toujours des armes nucléaires étasuniennes sur son territoire dont la modernisation est actuellement mise en œuvre pour rendre les armes « plus petites et plus rapidement déployables ».

Le gouvernement belge a pourtant indiqué, dans son accord de gouvernement du 30 septembre 2020, vouloir s'engager activement en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, notamment en étudiant « la manière dont le Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires peut donner un nouvel élan au désarmement nucléaire multilatéral ». Tant que la Belgique stationnera des bombes nucléaires sur son territoire, tant qu'elle violera ses engagements du TNP et tant qu'elle n'adoptera pas une attitude constructive à l'égard du TIAN, il lui est impossible de plaider de manière crédible pour le désarmement nucléaire.

Cette attitude du gouvernement belge contraste avec l'augmentation constante du soutien sociétal et politique au TIAN où un récent sondage montre que 77% de la population belge souhaite une adhésion de la Belgique au TIAN.

Afin d'œuvrer de manière proactive dans le désarmement nucléaire, **la Coalition belge contre les armes nucléaires recommande à la Belgique ce qui suit :**

- Participer à la réunion des États parties du TIAN à Vienne en mars 2022. L'annoncer dans les plus brefs délais.
- Adopter une attitude plus positive à l'égard du TIAN, notamment en programmant une consultation avec l'Ambassadeur Kmentt, président de la 1^{ère} MSP du TIAN à Vienne ; en ne votant plus contre la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le TIAN ; en menant des consultations afin de constituer une délégation de pays européens exerçant un leadership fort en faveur du désarmement nucléaire et œuvrant dans le cadre des instances multilatérales ou régionales dont l'OTAN..
- Signer et ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires.
- Retirer les armes nucléaires du territoire belge. Faire place à un débat transparent et démocratique sur cette question dans notre pays.
- La Belgique doit adopter une position claire lors de la conférence d'examen du TNP, en réaffirmant sa préoccupation concernant l'impact humanitaire des armes nucléaires et en rappelant aux États dotés d'armes nucléaires la responsabilité qui leur incombe en vertu de l'article VI du TNP d'œuvrer au démantèlement complet de leurs arsenaux nucléaires afin de parvenir au désarmement nucléaire.
- Encourager les parlementaires à participer activement au débat en assistant à la conférence organisée par ICAN et à la première réunion des États parties.